

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 janvier 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Amélie ALVARES excusée.

Autorisation d'engager 25 % des dépenses d'investissement aux budgets annexes de l'eau et d'assainissement

Dans l'attente du vote du budget 2017, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2016 pour les budgets annexes.

Construction d'une rampe d'accessibilité à la mairie

Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'ap) établi par le cabinet d'étude Soléus, approuvé par le conseil municipal du 23/02/2016 et validé par l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016, l'accès à la mairie nécessite la création d'une rampe d'accès. Après avoir entendu l'explication du maire sur la proposition de l'entreprise MONCEAU de CHAMBON-LA-FORET conforme au rapport du cabinet d'étude, le conseil décide d'approuver le devis pour un montant de 10 100 € HT soit 12 120 € TTC.

Pour financer ce projet d'aménagement, le Conseil décide de demander des subventions à l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) et au Département dans le cadre des aides aux communes à faible population.

Indemnités pour l'Agent recenseur

Le maire informe l'assemblée que le recensement de la population de Givraines se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Le maire a désigné, avec son accord, Mme JOLIVET-LEROY Céline comme agent recenseur et coordonnateur communal. Le conseil décide de lui allouer la dotation de l'Etat pour la rémunération de l'agent recenseur et du coordonnateur par l'attribution d'une IHTS (indemnités horaires pour travaux complémentaires).

Modification DM

Annule et remplace DM Budget commune DM n°2 et DM n°1 Budget Eau.

Budget commune n°2 :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	615231	- 10 000 €
Fonctionnement	Dépenses	64168	+ 10 000 €

Budget Eaux n°1 :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	61521	- 700 €
Fonctionnement	Dépenses	701249	+ 700 €

Questions diverses

☞ Travaux sans autorisation

Constatant que des travaux (agrandissements, rénovations, vérandas, aménagements, ...) par des particuliers ont été effectués sans permis de construire ou déclaration de travaux, le Maire rappelle que de tels travaux doivent être autorisés par la commune soit, selon les cas, par une déclaration de travaux ou un permis de construire. Le conseil décide de demander un contrôle par la police de l'urbanisme de tous ces travaux effectués sans autorisation.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ Inscriptions recensement militaire des jeunes de 16 ans

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2017. Vous munir du livret de famille.

☺ Recensement de la population

Le recensement de la population de Givraines se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. Mme JOLIVET-LEROY Céline sera l'agent recenseur et prendra prochainement contact avec chaque habitation. Le recensement permet de produire des informations sur la population en France. La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Pour ce recensement, vous pourrez répondre par internet : opération simple, totalement sécurisée, pas de récupération du questionnaire, l'agent recenseur ne passera qu'une fois à votre domicile.

☺ Collecte des encombrants

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune le : **VENDREDI 27 JANVIER 2017.**

Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Rappel : Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) tels que : Réfrigérateur, gros électroménager, télévision, ordinateur, petit électroménager, équipement électrique, ...). Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus 1,50 m. Ne sont pas pris également les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus (véhicule léger, tracteur), huiles, hydrocarbures, produits liquides, matières chimiques ou explosives, bouteilles de gaz, batteries. Pour plus de précision, consultez le site du SITOMAP.

☺ Réunion publique samedi 28 janvier 2017

Tous les habitants et contribuables de la commune sont invités à participer à la rencontre annuelle organisée à la salle communale le **samedi 28 janvier 2017 de 10h à 12h15** avec la participation de **Jean ANGUERA**, sculpteur à Givraines et académicien depuis le 10 décembre 2014.



Meilleurs vœux 2017

